



Swiss Medical Students' Association
Verband Schweizer Medizinstudierender
Association Suisse des Etudiants en Médecine
Associazione degli Studenti di Medicina Svizzeri

Communiqué de presse

Révision de l'ordonnance sur la LPMéd MedBG: En diminuant les obstacles à nos futurs médecins, la Confédération fait un pas dans la bonne direction, sans plus!

Bern, le 13. juillet 2010

Pour publication à partir du 13. juillet 2010

Lors de la semaine dernière, le Conseil Fédéral a contacté différentes institutions pour connaître leur opinion sur la révision de l'ordonnance de la LPMéd. En tant que représentante des étudiants en médecine de Suisse, l'avis de la swimsa fut aussi sollicité. Avec cette révision, le Conseil fédéral satisfait partiellement les revendications de la swimsa, qui a vigoureusement protesté contre le quadruplement envisagé des taxes d'examen. Nous avons aussi demandé des dispositions de transition pour les étudiants ayant payé des taxes sous l'ancienne et la nouvelle juridiction. Nos revendications ont également été soutenues par d'autres associations d'étudiants comme l'asep (association suisse des étudiants en pharmacie), associations professionnelles comme l'ASMAC (Association suisse des médecins assistant(e)s et chef(fe)s de clinique), ainsi que par les différentes facultés de médecine en Suisse.

La swimsa salue les efforts de la part des instances officielles visant à réduire la charge financière pesant sur les étudiants. C'est ainsi que les taxes du nouvel examen fédéral de médecine passeront d'un montant initial total de 3200 CHF (2500 CHF de taxe d'examen, 200 CHF de taxe d'inscription et 500 CHF de taxe liée à la délivrance du diplôme) à 2200 CHF (1500 CHF de taxe d'examen, 200 CHF de taxe d'inscription et 500 CHF de taxe de délivrance du diplôme). Nous saluons aussi la mise en place de dispositions transitoires pour les étudiants des années 2011 et 2012 qui, dans le cadre de l'ancienne législation, ont déjà payés pendant plusieurs années des taxes fédérales.

Taxes d'examens toujours trop élevées

La swimsa est cependant de l'avis que une taxe de 2200 CHF représente pour des étudiants en formation une charge financière trop importante particulièrement pour une filière aussi chronophage que la médecine. Il est très difficile pour les étudiants en médecine d'assumer une activité lucrative accessoire en même temps que leurs études. Ces 2200 CHF représentent donc toujours une hausse massive des taxes d'examen. Conformément à l'ordonnance concernant les taxes et indemnités des examens fédéraux de médecine (811.112.11) du 12 novembre 1984, l'examen fédéral final de médecine (deuxième et troisième partie) coûte 660 CHF. Cela signifie que si l'on considère une inflation de environ 60% depuis 1984, les dites taxes devraient se situer aux alentours de 1000 CHF, ce qui signifie que les taxes actuellement proposées représentent le double de ce montant.

L'état explique les importants coûts du nouvel examen fédéral par le haut standard de qualité que celui-ci requiert. Mais cela n'explique pas pourquoi ces nouveaux coûts devraient être reportés sur les étudiants.



Swiss Medical Students' Association
Verband Schweizer Medizinstudierender
Association Suisse des Etudiants en Médecine
Associazione degli Studenti di Medicina Svizzera

L'argument que le nouvel examen final est plus cher que l'ancien n'est rien de plus qu'une hypothèse. En effet, personne ne saurait dire le coût exact de l'ancien examen étant donné que les facultés facturaient de manière forfaitaire, seulement une partie des coûts à la Confédération. Dans ce contexte et conformément à ladite ordonnance, les taxes d'examens doivent ainsi être considérées – par analogie avec les taxes semestrielles des universités- comme étant une contribution symbolique et administrative de la part des étudiants et non pas comme une participation financière à proprement dite. Avec ce report d'une partie des coûts sur les étudiants, l'état instaure une nouvelle pratique qui n'est guère convaincante. À nos yeux, celle-ci a pour seul but de faire des économies sur le dos des étudiants.

Il nous semble évident qu'augmenter les obstacles à une formation longue et exigeante comme la médecine, dénote du non-sens. Presque un tiers des médecins dans les hôpitaux romands possèdent un diplôme étranger. En Suisse alémanique, ils sont près de la moitié, et en Suisse italienne même plus de trois quarts. Cela fait des années que tous les médias rapportent la menace d'une pénurie de médecins. Nous espérons que le Conseil fédéral préférera de renoncer à cette politique d'économies à tout prix, car rien n'est plus cher qu'une pénurie de médecin bien formés.

La **swimsa** continue donc de s'opposer avec tous les moyens possibles à cette hausse qui conduit à une inégalité de traitement entre différentes filières non seulement au niveau national – un ingénieur de l'EPFL ou de l'ETH ne doit payer aucune taxe d'examen pour obtenir son diplôme fédéral – mais aussi au niveau international, en particulier avec nos collègues allemands qui, pour obtenir leur diplôme (qui est reconnu en Suisse) ne doivent payer aucune taxe.

Nous revendiquons donc, que la hausse des taxes d'examens soit abandonnée. De notre point de vue, le maximum acceptable serait un réajustement tenant compte d'une inflation de 60%, soit un montant total (comprenant les taxes d'inscription et de délivrance du diplôme) de 1000 CHF.

Dispositions transitoires arbitraires

Il est extrêmement positif de constater que, contrairement à l'ordonnance initiale qui ne prévoyait aucune disposition transitoire, le texte proposé tient compte des taxes déjà versées. Cependant, une soustraction forfaitaire de 500 CHF, et ceci uniquement pour les volées 2011 et 2012 nous paraît arbitraire. Par exemple, la volée de Lausanne qui se présentera à l'examen de 2011 aura déjà payé, conformément à l'ancienne législation, un total de 1120 CHF de taxes à la confédération, celle de 2012 1100 CHF, celle de 2013 790 CHF, celle de 2014 460 CHF et celle de 2015 170CHF. À Bâle ce sont 1770 CHF pour les volées 2011 et 2012, 1270 CHF pour la volée 2013, 740 CHF pour la volée 2014 et 370 pour la volée 2015. Dans les autres facultés, ces montants sont encore une fois différents.

En conséquence, nous revendiquons des dispositions transitoires qui tiennent réellement compte des taxes déjà payées par les étudiants. Une solution acceptable du point de vue des étudiants serait une déduction respective de 50% des taxes déjà versées.



Swiss Medical Students' Association
Verband Schweizer Medizinstudierender
Association Suisse des Etudiants en Médecine
Associazione degli Studenti di Medicina Svizzeri

Personnes de contacts

Roland Fischer
Assistant politique du comité
politics@swimsa.ch
www.swimsa.ch

Marius Schlienger
Vice-président relations publiques
vpr@swimsa.ch
www.swimsa.ch

Documentation complémentaire

- Prise de position de la swimsa de mai 2009 (en allemand):
http://www.swimsa.ch/fileadmin/default/Ausbildung/Staatsexamen/AK_20090510_SN_Staatsgebuehren_D.pdf
- Question parlementaire de Mme la Conseillère nationale Marina Carobbio Guscetti de décembre 2010, avec réponse du Conseil fédéral de février 2010:
http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20091176
- Communiqué de presse de la swimsa concernant la réponse du Conseil fédéral à la question parlementaire de Mme Marina Carobbio Guscetti de février 2010 (en allemand):
http://www.swimsa.ch/fileadmin/default/Ausbildung/Staatsexamen/AK_20100228_MM_Staatsgebuehren_D.pdf